



# TRAVAUX EN HAUTEUR

## MODULE POSE D'AMARRAGES TEMPORAIRES

### POURQUOI CETTE FORMATION ?

- Pour travailler en conformité avec les exigences des bases légales (Art. 5 & 8 OPA)
- Pour acquérir les connaissances et compétences nécessaires afin d'être capable de mettre en place des amarrages temporaires

### POUR QUI ?

- Pour tous les travailleurs devant utiliser des EPI contre les chutes de hauteur pour accéder à leur poste de travail
- Diverses branches professionnelles sont concernées : génie civil, métiers du bâtiment, maintenance d'infrastructures, etc...
- Pour les personnes âgées de moins de 18 ans ne sont pas autorisées à effectuer des travaux dangereux, sauf s'ils suivent une formation professionnelle définie comme une exception dans l'ordonnance sur la formation professionnelle correspondante

### PRÉREQUIS

- Avoir effectué la formation de base
- Avoir une forme physique et une aptitude psychologique suffisantes pour évoluer en hauteur
- Comprendre l'une des trois langues nationales

### DURÉE & LIEU

- Une journée complète
- Dans nos centres de formation

### QUEL EST LE CONTENU ?

- Introduction théorique et présentation des bases légales
- Approche des principes de précaution et analyse des risques
- Utilisation pratique des amarrages temporaires
- Comprendre et savoir poser des amarrages rocher & béton
- Apprendre à mettre en place et utiliser une ligne de vie temporaire horizontale GRILLON

### QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

- Comprendre les bases légales actuelles
- Comprendre les dangers spécifiques lors de la pose d'amarrages provisoires
- Apprendre à distinguer les différents amarrages temporaires
- Comprendre les notices & conseils techniques

### SERVICE FOURNI

- Livret technique
- Mise à disposition de tous les EPI contre les chutes de hauteur
- Attestation de formation
- Repas de midi (uniquement pour les formations effectuées dans l'un de nos centres)

### PRIX

- Intra-entreprise : CHF 1950.– Ht/6 personnes maximum /jour